

**- M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la réforme des services d'incendie du point de vue des pompiers volontaires" (n° 21689)**

André Frédéric (PS): Nous avons voté la réforme des services d'incendie en 2007. Aujourd'hui, vous finalisez la mise en œuvre du statut des pompiers, mais les organisations syndicales ont exprimé leurs inquiétudes. Si ces organisations représentent surtout les pompiers professionnels, il ne faut pas oublier les pompiers volontaires qui jouent un rôle essentiel dans le service rendu à la population. Ces volontaires sont-ils associés aux concertations en cours, et par quel moyen?

Nombre de volontaires consacrent déjà largement leurs temps libres aux formations. Comment envisagez-vous de concilier les attentes dans ce domaine avec les réalités du travail volontaire et la vie de famille des intéressés?

La question des tests physiques fait également l'objet d'interrogations. Toutes les fonctions ne demandent pas nécessairement une condition physique équivalente. Qu'en est-il?

Enfin, les pompiers volontaires qui exerceraient aussi comme pompiers professionnels seraient traités de manière différente s'ils exercent leur volontariat dans la zone où ils sont également employés.

Ce serait le cas pour les pompiers volontaires gradés mais "troupiers" dans le professionnel. Pouvez-vous expliquer ces différences?

Ces hommes et femmes qui assurent la sécurité de la population s'inquiètent de ce que l'avenir leur réserve.

Joëlle Milquet, ministre (en néerlandais): Le projet d'arrêté royal doit encore passer par différentes étapes: la procédure de consultation des Régions, les négociations avec les syndicats, l'avis du Conseil d'État, la dernière concertation avec la VVSG et les fédérations des corps de sapeurs-pompiers et ensuite, la deuxième lecture au sein du conseil des ministres.

Il y a encore des problèmes en ce qui concerne les droits acquis, la stabilité du statut des pompiers volontaires et les tests physiques. Ce dernier point n'est d'ailleurs qu'une proposition dont il faut encore discuter. Je suis certaine qu'un consensus peut être obtenu. Je suis également consciente de l'importance des corps de pompiers volontaires pour le fonctionnement des services d'incendie et j'apprécie pleinement leur dévouement et leur rôle. Ils ne peuvent pas être les perdants de la réforme.

Les négociations ont bien avancé. Nous arriverons avec des amendements d'ici la deuxième lecture. Le projet de loi sur le temps de travail sera discuté en deuxième lecture dès vendredi.

Je propose que, dès qu'on aura passé la seconde lecture, on vienne expliquer la réforme dans son ensemble, avec tous les services. Il s'agit de trois textes d'une centaine de pages qui ont été négociés

au cours de nonante réunions. Il existe un grand accord des organisations syndicales avant le dépôt en première lecture.

Jan Van Esbroeck (N-VA): Nous ne pouvons donc encore consulter aucun document.

Joëlle Milquet, ministre (en néerlandais): Nos propositions ont reçu un accueil favorable des syndicats. Un consensus doit encore être trouvé au sein du gouvernement, après quoi les textes pourront être soumis au Parlement. L'avis des Régions devrait me parvenir au cours des prochains jours et celui du Conseil d'État dans quelques semaines. Suivront alors les groupes de travail intercabineaux en préparation de la seconde lecture. Nous pourrions finaliser l'ensemble pour la fin février au plus tard.

André Frédéric (PS): Après le début mars, ce sera trop tard.

Joëlle Milquet, ministre (en français): Nous reviendrons avec toutes les décisions prises et donnerons alors toutes les explications.

Peter Logghe (VB): Le manque d'informations est fatal à toute réforme.

André Frédéric (PS): Les volontaires ne se sentent pas représentés automatiquement par les organisations syndicales et ils ne sont pas automatiquement repris à la Fédération Royale. Ceux qui s'y trouvent disent qu'il y a là quelqu'un qui parle beaucoup mais s'exprime plus en son nom qu'en le leur. Cela devient de plus en plus virulent. Il faut qu'on écoute ces personnes, sinon nous allons provoquer des effets contraires à ce qui est recherché.

Joëlle Milquet, ministre (en français): Le problème est qu'il n'y a pas de représentativité officielle et qu'il y a eu de la désinformation. J'organiserai une rencontre informelle avec les personnes qui représentent les volontaires des trois Régions. On a informé les responsables et chefs de corps de toutes les provinces.

André Frédéric (PS): Le manque d'information donne l'impression de ne pas être entendu ni représenté. De nombreuses démissions ont été présentées à la Fédération Royale. Il faut veiller à ce que ces réactions ne provoquent pas l'inverse de l'effet escompté.

L'incident est clos.